

SOS Nature...

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 5 Mai 1970

SOMMAIRE

SOS Nature — Rapports entre l'homme et la nature — Nos réserves naturelles — La protection de la faune — Protection de la flore — Chasse et protection — La pêche et la protection de la nature — L'aménagement du territoire et la protection de la nature — L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ sous le signe de la protection de la nature

SOS Nature...

Le Conseil de l'Europe a proclamé 1970 « Année européenne de la Protection de la Nature ». Cette décision nous rend conscients de la nécessité urgente de sauvegarder notre patrimoine naturel et, à travers lui, d'assurer une survie acceptable à nos descendants.

Cette année donc, un peu partout et sans égard aux frontières nationales, sera lancé le cri d'alarme « SOS Nature ». Souhaitons de n'y pas demeurer sourds, car les problèmes vitaux qu'il recouvre nous concernent directement et nous avons tous, chacun à notre place, des responsabilités à prendre à leur endroit. Qu'on se le dise : la protection de la nature, à l'échelle du pays ou du monde, n'est pas le dada de quelques sentimentaux, mais un devoir que nous nous devons à nous-mêmes et à autrui !

Il s'agit d'instruire le public et la jeunesse de la réelle gravité de la situation actuelle et de provoquer chez chacun une prise de conscience salutaire en montrant que, si des solutions existent déjà dans le domaine de la protection de notre environnement, d'autres doivent et peuvent être encore trouvées.

L'étude du monde ambiant, appelée écologie, démontre la profonde interdépendance de tout le règne vivant. L'homme, en intervenant de manière quotidienne et inconsidérée sur son propre environnement, sur celui de l'animal ou de la plante, peut en modifier l'équilibre jusqu'à l'extrême conséquence de mettre en cause sa propre survie, celle de la faune, de la flore, etc. Certains déboisements n'ont-ils pas engendré le phénomène de l'érosion et créé des déserts là où se manifestait autrefois une végétation luxuriante ?

Dans un autre domaine, on constate que la méconnaissance des problèmes concernant la pollution de l'eau et de l'air peut conduire à des catastrophes au point de vue de la santé publique. Prenons pour exemples l'asphyxie de certaines personnes que l'on a vu s'effondrer dans les rues de Londres et de New York par temps de « smog » ou de brouillard, ou ces hécatombes de poissons crevés dans nos lacs et nos rivières, symbolisant peut-être les hécatombes humaines de demain (les cas de typhus, localisés ici ou là, ne sont-ils pas des signes avant-coureurs ?).

Les remèdes existent : généralisation des stations d'épuration des eaux, mesures de filtrage des gaz polluants des voitures et des fumées d'usines, etc.

Chez nous comme ailleurs, le problème majeur est celui de l'accroissement démographique. Il met en cause non seulement la responsabilité des pouvoirs publics, mais encore celle de chaque individu. Le gaspillage en général, celui du sol et de ses ressources naturelles en particulier, ne peut plus se poursuivre au nom de la négligence ou du profit. Il importe désormais de concevoir un équilibre entre les terres agricoles, les terrains industriels et ceux réservés à l'habitat de l'homme en ménageant de grandes zones de verdure pour les populations urbaines, ainsi que des réserves naturelles à l'intention de la faune et de la flore. On n'insistera jamais assez sur l'importance que revêt à l'heure actuelle l'aménagement du territoire.

Pour terminer, remercions le Conseil de l'Europe d'avoir proposé 1970 comme Année européenne de la Protection de la Nature. Ce faisant, il a eu le mérite d'alerter les gouvernements des différents pays sur un problème des plus urgents, et aussi celui de rappeler sérieusement aux pouvoirs locaux et aux individus, leur devoir de tenir compte des intérêts de la nature dans toutes les décisions qu'ils ont à prendre, notamment en matière d'urbanisme. Car, « Sauver la nature, c'est sauver l'homme ! »

L'ADIJ a tenu à apporter sa contribution à l'Année européenne de la Nature en présentant ce numéro spécial des « Intérêts du Jura ».

ADIJ

Nos collaborateurs

Jean-Claude Bouvier, docteur ès sciences, professeur à l'École normale de Porrentruy, président de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ.

Alfred Brogli, garde-pêche à Saint-Ursanne.

Marcel Faivre, architecte aménagiste à Porrentruy, président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ.

Louis Gasmann, ancien instituteur à Courrendlin, membre de la Commission cantonale de la chasse, président de la Commission jurassienne des examens de chasse.

Robert Hainard, zoologue, artiste-peintre et écrivain à Bernex (GE), docteur h.c. de l'Université de Genève.

Charles Krähenbühl, docteur en médecine à Saint-Imier, botaniste, membre d'honneur de l'ADIJ, membre de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ.

Photographies : Jean Chausse, Moutier, Max Lenz, Berne, et H. Roth, Berne.